Mis en ligne le 29 mars 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230328-6-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-03-2023
Publication le : 28-03-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 23 mars 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 26

qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Jean-François RIMET-MEILLE, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Monsieur Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Monsieur Florian GRENIER est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-7.5-048

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Club philatélique de Tullins-Fures

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Animation de la vie locale expose :

Le Club philatélique de Tullins-Fures a collaboré avec d'autres associations à la commémoration du 80ème anniversaire de la disparition du Docteur Valois qui s'est déroulée le 17 février 2023 à la salle des fêtes.

Au cours de cette soirée, le Club philatélique a présenté les thématiques suivantes :

- « La France philatélique pendant la Seconde Guerre mondiale »,
- « A la France combattante, Hommage à La Résistance, A la mémoire des victimes »,

Enfin, le Club Philatélique a fait éditer un timbre « Gaston Valois » qui a été mis en vente sous forme d'enveloppes timbrées et de planches de 10 timbres à validité permanente « lettre verte 20 gr ».

Aussi, au vu du dossier de demande de subvention exceptionnelle présenté par le Club philatélique de Tullins-Fures,

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20230328-6-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 28-03-2023

Publication le : 28-03-2023

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € au Club philatélique de Tullins-Fures.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 27 mars 2023
Le Maire

